

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/048 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-trois février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-Françoise, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme BORROMEI Vanina
Mme COMBETTE Christelle à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. LACOMBE Xavier à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone
M. PARIGI Paulu Santu à Mme CASALTA Mattea
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTUCCI Anne-Laure à Mme GUIDICELLI Lauda

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Paul-Marie, BUCCHINI Dominique, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, MURATI-CHINESI Karine, RISTERUCCI Josette, ROSSI José.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la création des postes budgétaires listés ci-après :

Filière et cadre d'emplois	Catégorie	Nombre de postes créés	Grades concernés
<u>Filière administrative :</u> - Attaché Territorial	A	2	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe
- Rédacteur Territorial	B	2	Rédacteur, Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ou de 1 ^{ère} classe
<u>Filière technique :</u> - Ingénieur	A	1	Ingénieurs, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe
- Technicien	B	3	Technicien, Technicien principal de 2 ^{ème} classe ou de 1 ^{ère} classe
- Agents de maîtrise	C	4	Agent de Maîtrise, Agent de maîtrise principal
		12	

ARTICLE 2 :

PRECISE que les postes budgétaires listés ci-après feront l'objet d'une suppression à la date de titularisation des agents concernés dans le nouveau cadre d'emplois :

Filière et cadre d'emplois	Référence délibération initiale	Référence poste budgétaire	Catégorie	Nombre de postes supprimés
<u>Filière médico-sociale :</u> - Assistant sociaux éducatif	n° 08/030 AC	01145	B	1
<u>Filière administrative :</u> - Rédacteur Territorial	n° 2000/138 AC	00245	B	1
- Adjoint administratif	n° 04/072 AC n° 02/420 AC	00481 00443	C	2
<u>Filière technique :</u> - Technicien	n° 04/072 AC	00269	B	1
- Adjoint technique	n° 07/283 AC n° 07/283 AC n° 96/002 AC n° 84/042 AC	01089 01069 00511 00524	C	4
- Agent de maîtrise	n° 04/072 AC n° 07/283 AC	00521 01122	C	2

- Adjoint technique des établissements d'enseignement	n° 08/215 AC	01262	C	1 <hr/> 12
---	--------------	-------	---	---------------

ARTICLE 3 :

APPROUVE la transformation des postes budgétaires listés ci-après :

Référence délibération initiale	Postes supprimés	Postes créés
n° 2000/024 AC du 3 mars 2000 n° 04/072 AC du 5 février 2004 n° 07/283 AC du 7 décembre 2007 n° 88/054 AC du 21 juillet 1988	<u>4 postes de catégorie A</u> Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	<u>4 postes de catégorie A</u> Cadre d'emplois des ingénieurs en chef (ingénieur en chef, ingénieur en chef hors classe, ingénieur général)

ARTICLE 4 :

APPROUVE la suppression du poste budgétaire suivant :

Référence délibération initiale	Suppression adoptée
n° 08/030 AC du 7 février 2008	<u>1 poste de catégorie A</u> Directeur Général Adjoint des Services (01143)

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 février 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



Ajustement du tableau des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La présente délibération a pour objet un ajustement du tableau des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse qui ne se traduit par aucune création d'emploi nette.

Cet ajustement vise simplement à prendre en compte, la nomination des agents promus lors de la commission administrative paritaire du 23 novembre 2016 (création de 12 postes permettant de prononcer 12 promotions, suivies de la suppression de 12 postes actuellement occupés par les agents concernés).

Une transformation de postes est également rendue nécessaire par le reclassement des ingénieurs en chef de classe normale dans le nouveau cadre d'emplois des ingénieurs en chef faisant suite au tableau d'avancement validé lors de la commission administrative paritaire du 23 novembre 2016 et l'entrée en vigueur du décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

Enfin, il vous est proposé de procéder à la suppression d'un poste de Directeur général adjoint des services suite à la mise en place de la nouvelle organisation des services (réduction du nombre de postes de DGA).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.